

Fiche technique

Un bac conforme doit

- être de couleur gris anthracite (les bacs verts acquis avant le 12 novembre 2008 sont également acceptés, sauf à Waterloo où les bacs verts sont réservés au recyclage);
- avoir une capacité de 240 ou 360 litres et être roulants.

Plus précisément, les normes suivantes doivent être respectées :



- **Le caisson :**
 - moulé d'une pièce, poignées comprises
 - fait de résine de polyéthylène à haute densité
 - insensibilisé aux rayons UV
 - parois intérieures et extérieures lisses (épaisseur minimale de 4 mm)
 - résistant à des températures entre -30° et +30°C
- **Le couvercle :**
 - moulé d'une pièce dans le même matériau que celui du caisson
 - fixé au caisson au moyen de charnières
 - ajusté de façon à ce que l'eau de pluie et la neige ne puissent pénétrer dans le caisson
- **Les roues :**
 - munis de pneus ou bandes de roulement en caoutchouc
 - diamètre minimal de 200 mm pour les bacs de 240 litres et de 300 mm pour les bacs de 360 litres
 - peuvent être verrouillées à l'essieu au moyen de goupilles
- **L'essieu :**
 - plein
 - fabriqué en acier
 - traité contre la rouille et la corrosion (zingué, galvanisé, etc.)
 - parois intérieures et extérieures lisses (épaisseur minimale de 4 mm)
 - diamètre minimal de 19 mm